

« Insertion des jeunes par l'emploi »

26 septembre 2017

« Insertion des jeunes par l'emploi »

Rapporteur

M. Michel WEILL

Commission n° 3 « Orientation, éducation, formation, parcours professionnels »

Avis n° 2017-19

26 septembre 2017

Le CESER en quelques mots...

Le Code Général des collectivités territoriales précise en son article L 4134-1 :

« Le conseil économique, social et environnemental régional est, auprès du conseil régional et du président du conseil régional, une assemblée consultative.

Il a pour mission **d'informer le conseil régional** sur les enjeux et conséquences économiques, sociaux et environnementaux des politiques régionales, de **participer aux consultations** organisées à l'échelle régionale, ainsi que de **contribuer à des évaluations** et à un suivi des **politiques publiques régionales**. »

Le CESER est l'assemblée consultative, représentative de la vie économique, sociale et environnementale de la région. Elle émet des **avis** (saisines) et **contributions** (autosaisines).

Expression de la société civile organisée dans toute sa diversité, les propositions du CESER éclairent les choix des décideurs régionaux.

Ainsi, le CESER concourt à l'administration de la région aux côtés du Conseil régional et de son Président.

Vous souhaitez suivre l'actualité du CESER Auvergne-Rhône-Alpes,
inscrivez-vous à la lettre.ceser@auvergnerhonealpes.eu
ou
retrouvez les informations sur
le site internet de la Région Auvergne-Rhône-Alpes :
www.auvergnerhonealpes.eu/ceser

Cet avis a été adopté par 145 voix POUR et 4 abstentions
par le Conseil économique, social et environnemental régional Auvergne-Rhône-Alpes
lors de son Assemblée plénière du 26 septembre 2017.

Sommaire

	Pages
1. Le CESER se félicite de la poursuite d'une politique régionale en matière de décrochage scolaire	5
1.1. Un phénomène préoccupant	5
1.2. Une politique régionale déclinée en quatre axes majeurs	6
2. Les observations du CESER	6
Déclarations des groupes	9

Le CESER a été saisi en référence aux articles L. 4241-1 – 4° et L 4241-2 du code général des collectivités territoriales sur le rapport « Insertion des jeunes par l'emploi ».

Ce rapport a pour objet de définir les grandes orientations de la politique régionale en matière de décrochage scolaire. La Loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale précise en effet que « les actions de prise en charge des jeunes sortants de formation initiale sans diplôme national (...) sont mises en œuvre et coordonnées au niveau local par la Région, en lien avec les autorités académiques » (Art. L313-7 du code de l'Education).

La Région anime en particulier les 42 plateformes de suivi et d'appui aux décrocheurs, en s'appuyant sur une collaboration avec l'Education Nationale et le réseau des missions locales. La politique régionale peut aussi s'appuyer sur l'expérience et l'expertise des acteurs régionaux engagés de longue date dans ce domaine.

Avant d'aborder le contenu du rapport objet de la saisine, le CESER tient à exprimer le regret qu'un souhait exprimé par le président Wauquiez l'année dernière en assemblée plénière ne puisse se réaliser. Le président Wauquiez avait en effet souhaité pouvoir disposer de la part du CESER de travaux suffisamment en amont de l'élaboration des décisions du Conseil régional pour que celui-ci puisse en enrichir ses réflexions.

L'insertion des jeunes, et notamment celle des jeunes les plus en difficulté, les décrocheurs, est un sujet particulièrement lourd et dont les enjeux sont considérables. Le CESER aurait vivement souhaité pouvoir s'en saisir en anticipation. Il se réserve donc la possibilité de se saisir à nouveau de cet enjeu dans le cadre de ses prochains travaux.

1. Le CESER se félicite de la poursuite d'une politique régionale en matière de décrochage scolaire

1.1. Un phénomène préoccupant

Comme le souligne le rapport, 15 500 jeunes ont quitté leur formation initiale sans diplôme en 2016 : il s'agit majoritairement de garçons (58%), pour la plupart mineurs (67%) et souvent issus d'un lycée professionnel (52%).

Le rapport rappelle par ailleurs que le niveau de diplôme conditionne fortement l'accès et la qualité de l'emploi, en soulignant notamment que 11% des jeunes diplômés de l'enseignement supérieur sont au chômage contre 49% des jeunes non diplômés.

En matière d'accompagnement, le rapport rappelle aussi le temps de latence moyen pour les non diplômés (estimé à environ 28 mois), c'est-à-dire la durée entre la sortie de formation initiale et l'inscription en mission locale.

1.2. Une politique régionale déclinée en quatre axes majeurs

La nouvelle politique régionale se décline autour des 4 axes suivants :

- *Mobiliser les compétences régionales pour mieux participer à la prévention du décrochage scolaire et réduire les délais de repérage*
- *Mobiliser les solutions régionales pour répondre à l'ensemble des besoins des décrocheurs – former pour insérer*
- *Mettre la priorité sur l'emploi et l'insertion professionnelle des décrocheurs - insérer pour former*
- *Organiser un pilotage régional impliquant l'engagement de chaque partenaire*

Elle s'appuie sur une mobilisation transversale des politiques régionales en matière de santé, de logement, de transport ou de formation.

2. Les observations du CESER

Le CESER relève avec satisfaction qu'un certain nombre de lignes de force du rapport sont dans la droite ligne des préconisations issues de ses travaux récents. Il s'agit en particulier des points suivants :

- L'importance accordée à la prévention du décrochage et pas seulement à sa dimension curative.
- Le choix de rassembler dans l'organisation et la mise en œuvre des plateformes les acteurs majeurs de l'accompagnement des jeunes, notamment l'Education Nationale à travers les CIO et les missions locales. On peut d'ailleurs espérer que cela aura pour effet de renforcer des rapprochements qui pourront aller au-delà de l'animation des plateformes.
- La volonté affichée de donner à l'accompagnement des décrocheurs une dimension transversale aux différentes politiques et actions de la Région.
- Le souci de développer « des services de médiation active entre jeunes et entreprises ». C'était une préconisation majeure de notre rapport de décembre 2015 sur l'alternance. L'intégration dans l'entreprise et le monde du travail de jeunes n'ayant jamais connu ces situations est tout sauf naturelle comme le prouve le taux élevé de rupture de contrat à l'initiative du salarié dans les premiers mois après l'embauche.

Cependant, le CESER souhaite attirer l'attention sur des aspects qui nous paraissent problématiques et constituent selon nous des points de vigilance :

- Le titre du rapport « Insertion des jeunes par l'emploi » peut prêter à confusion : le contenu du rapport traite en effet essentiellement de la mise en œuvre d'une expérimentation de lutte contre le décrochage scolaire, limitée en termes de public concerné (640 jeunes) et de moyens dédiés (450 000 euros prévus pour 2018). Le CESER regrette de ne pouvoir disposer de davantage de détails sur le dispositif envisagé et sur les moyens accordés, notamment aux partenaires cités dans le rapport. Par ailleurs, des précisions sur le nombre total et les caractéristiques des décrocheurs actuellement identifiés en Région aurait été intéressant, au-delà de la mesure du flux annuel.
- En cas de résultats probants, la généralisation de l'expérimentation ne pourrait à elle seule répondre aux multiples enjeux du décrochage. Il est en effet essentiel de prendre en compte les causes multifactorielles du décrochage et d'apporter des réponses adaptées aux jeunes concernés. Si la remise en activité constitue un facteur déterminant de « raccrochage », elle ne peut se réduire dans un premier temps au seul retour à l'emploi, en particulier pour les jeunes les plus éloignés du monde du travail. D'autres formes de remise en activité et d'accès à la vie sociale peuvent en effet être plus adaptées pour ces publics avant d'engager une démarche d'insertion professionnelle.
- Le rapport distingue les notions de « former pour insérer » et « d'insérer pour former » : comme l'a souligné le CESER dans de nombreux travaux, la relation formation/travail est dialectique et ne saurait se résumer à une opposition entre apports théoriques et pratiques en situation de travail. Quel que soit le statut du jeune à un moment donné, il convient de prendre le plus grand soin de déterminer ce qui à ce moment est le plus susceptible de le remettre sur une voie ascendante, ce qui fera déclic et déclenchera son engagement, sachant effectivement que le parcours comprendra des séquences de travail et des séquences dites de formation.
- Il faut aussi souligner que la population des décrocheurs ne constitue qu'une partie de la population des jeunes pouvant être concernée par la problématique de l'insertion des jeunes par l'emploi. Le CESER a abordé cette question dans le passé récent avec les contributions « Réussir l'entrée des jeunes en emploi stable, un enjeu d'avenir pour l'économie rhônalpine » (2013) et « Pour une stratégie régionale de développement global de l'alternance » (décembre 2015) auxquelles il est possible de se référer, notamment sur le chapitre du rapport relatif à la prévention du décrochage.
- S'agissant des actions spécifiques aux zones rurales : le rapport souligne le poids relatif des décrocheurs dans la population juvénile de certaines zones rurales. On ne peut que partager le souci d'apporter des moyens et des solutions aux jeunes décrocheurs présents dans les territoires ruraux. Il ne faut cependant pas perdre de vue qu'en termes quantitatifs, l'immense majorité des décrocheurs se trouve en zone urbaine et qu'ils doivent disposer d'appuis à hauteur des effectifs qu'ils représentent.

- L'efficacité des dispositifs d'insertion professionnelle basés sur l'alternance est conditionnée par une bonne articulation entre les différentes parties prenantes que sont l'apprenant, l'entreprise, et l'organisme de formation. A ce titre, la mobilisation des entreprises dans la conception et le pilotage du dispositif est essentielle. La place des familles ne doit pas non plus être négligée.

S'agissant d'une expérimentation, le CESER réitère son attachement à la mise en œuvre d'une culture évaluative dans les politiques régionales. Cette évaluation ne doit pas seulement se centrer sur les résultats directs de l'expérimentation ; elle doit aussi évaluer si les conditions mises en place pour l'expérimentation peuvent être réunies en cas de déploiement et de généralisation des méthodes employées, conditions organisationnelles, humaines (accompagnement)... et financières. Une expérimentation n'a d'intérêt que si son déploiement ultérieur est envisageable.

Déclarations des groupes

Intervention d'Anne DAMON, au nom du collège 1

Un constat unanime

Le décrochage scolaire est une réalité en France. 140 000 jeunes en 2010, 110 000 en 2014 et 98 000 en 2016, ont abandonné prématurément l'école sans qualification, ni diplôme. Le plan « tous mobilisés pour vaincre le décrochage » mis en œuvre en 2014 par le gouvernement porte ses fruits sans atteindre toutefois l'objectif d'avoir réduit de moitié le nombre des décrocheurs en 2016.

La lutte contre le décrochage est d'abord de la responsabilité de l'Education Nationale, la question du raccrochage de ces jeunes appartient aux Régions.

Le collège est identifié comme le moment clé de ce décrochage. En classe de 4^e au moment où sont introduits la démonstration en mathématiques, le paragraphe argumenté en histoire géographie et l'analyse littéraire en français, la séparation se fait entre les élèves aptes à conceptualiser et ceux qui le sont moins. Dans la réforme du collège, il est alors primordial d'envisager la revalorisation, réelle et sincère, des métiers dits manuels et du même coup l'accompagnement des élèves à l'orientation sans oublier l'accompagnement des enseignants à la compréhension de l'entreprise contemporaine, notamment industrielle qui peine à recruter.

Ce constat d'un gâchis humain et économique est largement partagé, pourtant les solutions mises en œuvre depuis plusieurs années semblent fragiles tant le nombre des décrocheurs, même dans des régions économiques dynamiques comme Auvergne-Rhône-Alpes, reste important. Ce sont 15 500 jeunes dans notre région qui viennent augmenter le stock qu'on peut évaluer à 57 000 (soit 11.4 % de l'effectif national).

Un diagnostic fragile

La performance des actions, prévention et traitement, repose sur un diagnostic précis et approfondi, à partir duquel les acteurs nationaux et régionaux, pourront fixer des objectifs ambitieux mais néanmoins réalistes.

Le public des décrocheurs est varié. Les raisons du décrochage sont diverses, maturité, milieu social, parcours.

A ce titre le projet qui nous est soumis par la Région, ne détaille pas qualitativement le profil des décrocheurs.

Combien de jeunes fragiles psychologiquement, combien en rupture avec l'école, combien n'ayant aucun codes sociaux et comportementaux, combien sans estime d'eux-mêmes, combien ne sachant pas ce qu'ils veulent, combien sans aucun soutien parental ?

En quelques mots on devine aisément que les solutions miracle n'existent pas.

Les solutions régionales

Le collège 1, salue l'ambition d'une meilleure prise en compte par la Région des besoins en recrutement des différents territoires pour adapter la carte des formations et en même temps espère que l'Education Nationale acceptera cette réactivité. Le collège 1 pose évidemment la question de l'orientation des jeunes afin qu'ils travaillent à un véritable projet professionnel, en phase avec les métiers et secteurs porteurs. Une des raisons du décrochage, rappelons-le, est le manque de projet.

Le collège 1 approuve la volonté de réduire le délai de latence moyen entre la sortie de l'école et l'inscription à la mission locale. Cela ne repose pas seulement sur l'une des 42 plateformes existantes dans la région mais sur la volonté des acteurs de coopérer. Le collège 1 insiste sur la nécessité de fixer des objectifs précis et de définir des modalités de coopération. Les facteurs clés de réussite sont le plus souvent humains et pas technologiques et reposent sur l'analyse fine du profil des décrocheurs, tel que rappelé ci-dessus. Le manque d'estime de soi demande de vivre des expériences positives, par exemple, ou le manque de soutien des parents requiert un accompagnement individuel durable.

Le point central du projet est celui d'une expérimentation de l'inversion des items « insérer pour former » au lieu de « former pour insérer ». **Le collège 1 attire l'attention de la Région sur plusieurs points qui lui semblent déterminants** pour la réussite d'une telle expérimentation.

Lorsqu'on parle d'insertion, **un des acteurs majeurs du système est l'employeur**. Or nous avons peu d'éléments rassurants de ce point de vue. Si les acteurs de l'éducation, de l'insertion sont mobilisés au chevet des décrocheurs, il

semble que l'employeur soit réduit au rôle de « terrain d'accueil ». Il n'est pas inutile de rappeler que les employeurs, ayant des besoins, ont pour chaque métier des critères. Même si ces critères sont peu nombreux pour des postes de faible qualification, le seul qui reste indispensable est celui du respect des codes sociaux. Comment prétendre insérer des jeunes qui ne les ont pas. Comment prétendre insérer les décrocheurs en pensant que si les employeurs ne savent pas qu'ils sont décrocheurs ils les recruteront...l'argument semble un peu court, même pour des employeurs désespérés de ne pas trouver de collaborateurs. Pourquoi ne pas associer les employeurs à la dynamique collective et mobiliser les branches et les consulaires, pour réfléchir aux facteurs de succès d'une telle aventure. Des sessions de formation pour acquérir les codes sociaux et comprendre la notion de citoyenneté sont cruciales. Enfin quels seraient les arguments qui feraient que les employeurs joueraient le jeu ? Formation de tuteurs ? Accompagnement au management intergénérationnel ? Lien dans la durée avec les structures médiatrices pour garantir une insertion durable ? Avantages financiers, par exemple soutien pour augmenter la formation dans l'entreprise au bénéfice des salariés ?

Evoquer **le lien entre politique de l'apprentissage et décrochage scolaire** pourrait paraître au premier chef intéressant. A y regarder de près, il faut être prudent et ne pas balayer d'un revers de main, les efforts faits depuis de nombreuses années pour revaloriser l'apprentissage et l'alternance en général, comme une modalité pédagogique d'excellence plutôt que comme une solution alternative à la voie royale. Le collège 1 rappelle que le taux de rupture des contrats d'apprentissage, hors décrocheurs, est de 10 % environ, ce qui montre que même pour des jeunes non décrocheurs ce n'est pas une garantie tous risques. Le collège 1 encourage la Région à envisager plusieurs solutions, notamment des allers-retours entre l'entreprise et les dispositifs d'accompagnement au long cours et ne pas réduire l'insertion à la signature d'un contrat d'apprentissage. Rappelons qu'il s'agit d'un contrat de travail qui engage dans la durée l'employeur. Le principe de SAS tel que développé dans l'une des précédentes contributions de la commission 3 trouve ici tout son sens.

Le recours aux réseaux économiques de la région pour favoriser la rencontre entre jeunes et employeurs mériterait d'être développé. S'agit-il d'une négociation ? Un jeune décrocheur contre une aide ?

Cette rencontre se fera par l'intermédiaire de médiateurs basés dans les structures ayant répondu à l'appel à projets de la Région. Le collège 1 rappelle que d'autres acteurs, comme les consulaires, ont eu pour mission de détecter les besoins des entreprises. Il s'agit là d'un emploi qualifié qui requiert une bonne connaissance de l'entreprise, de ses contraintes réglementaires et économiques et pas seulement une approche par le côté social. Le succès est assuré lorsque chacun y trouve son compte, employeur comme salarié.

Enfin, la Région allouera 450 K€ pour une expérimentation auprès de 600 jeunes décrocheurs. Comment cette expérimentation sera-t-elle appréciée ? A quel type de décrocheurs prioritaires s'adresse-t-elle ? Sur quels territoires ? Quel sera l'effort financier accordé sur le long terme pour apporter une réponse à un maximum de jeunes décrocheurs. 600 représente 3.9 % du flux annuel et 1 % du stock. La tâche est immense, les solutions complexes.

Le collège 1 votera cet avis en insistant particulièrement sur la nécessité de fixer des objectifs précis en cohérence avec un diagnostic approfondi et sur la nécessité d'un engagement durable intégrant la question de l'attribution de moyens financiers adaptés. Enfin ce sujet est d'ampleur nationale, il justifierait un plan ambitieux et collectif associant l'ensemble des partenaires sociaux.

Intervention de Jacques BALAIN, au nom de la CFDT-CFTC

Madame la Présidente du CESER, Mesdames et Messieurs les conseillers, Mesdames Messieurs,

Le décrochage scolaire est tristement d'actualité. Il concerne 15 500 jeunes d'Auvergne-Rhône-Alpes cette année. En situation d'échec scolaire sans aucun type de diplôme en poche, ils sont en difficulté majeure d'intégration et viennent grossir les cohortes non intégrées des années précédentes. La CFDT et la CFTC apprécient que le conseil régional prenne en considération cette population qui met à mal notre cohésion sociale.

Il propose une mesure expérimentale nouvelle qu'il qualifie d'insertion des jeunes par l'emploi. La CFDT et la CFTC partagent l'appréciation de l'avis du CESER concernant la mise en œuvre de ce projet : plate-forme d'acteurs, accompagnement, médiations ...Elle considère que l'avis met le doigt sur plusieurs aspects problématiques qui constituent autant de points de vigilance.

L'expérimentation concerne 640 jeunes. C'est significatif, mais ne constitue qu'une infime proportion du total des décrocheurs se chiffrant par dizaine de milliers. Au-delà de l'expérimentation, la question reste entière tant du traitement en vraie grandeur des décrochés que de la prévention du décrochage, même si cette question appartient en droit à l'Education Nationale. Il semble donc absolument nécessaire de réfléchir dès à présent aux conditions éventuelles de ce déploiement et de rechercher toutes les pistes d'action pour ces publics afin de leur assurer une insertion professionnelle et sociale. Il ne faut pas exclure des formations spécifiques adaptées même si l'accès à l'emploi n'est pas immédiat.

Dans le marché de l'emploi actuel, réserver la formation à ceux qui sont en situation d'occuper un emploi immédiat aboutit à amplifier la fracture sociale et les risques de désocialisation avec toutes les conséquences qui s'en suivent. C'est un champ de compétences majeur du Conseil Régional. Celui-ci doit mobiliser et écouter l'ensemble des acteurs ayant une expérience et une compétence sur le sujet. La CFDT et la CFTC y veilleront et proposent que le CESER fasse de même.

La CFDT et la CFTC voteront ce projet d'avis

Merci pour votre attention.

Intervention de Robert CARCELES, au nom du CFE-CGC

Madame la Présidente, Cher(e)s Collègues,

La délégation CFE CGC du CESER exprime aussi son regret que le CESER n'ai pas été en mesure d'agir en force de proposition, en temps utile, pour enrichir les réflexions des décisions prises par le Conseil Régional. Pour cette raison, notre délégation demande que le CESER puisse dorénavant, être associé en amont dans des dossiers aussi importants.

Si actuellement, seulement 20 % des décrocheurs scolaires sont contactés, ne perdons pas de vue que selon un article de novembre 2016 du « Monde », 72 % des décrocheurs ont un parcours de vie difficile :

1. 29 % Parents divorcés
2. 21 % Problèmes de santé grave
3. 22 % Parents décédés ou malades

Dans le cadre des actions préconisées par le rapport, pour une meilleure réussite d'insertion par l'emploi, le parcours de vie difficile est donc à prendre en considération.

La CFE CGC, adhère au projet d'avis présenté par la Commission 3 du CESER et votera favorablement.

Merci

Intervention de Rosemonde WOJCIECHOWSKI , au nom de la CGT

Madame la présidente du CESER, Mesdames et Messieurs les conseillers,

Concernant une action « Insertion des jeunes par l'emploi » relevant explicitement d'une compétence de la Région depuis 2014, et qui consiste en la recherche de solutions pour les jeunes décrocheurs, nous constatons d'emblée le manque total d'ambition du projet. Nous ne nous « félicitons » pas que le Conseil régional poursuive une politique dont il est responsable, nous trouvons ça « normal ».

On tente une expérience auprès de 640 jeunes alors que 15 500 sont sortis des circuits sociaux rien qu'en 2016. Il ne s'agit là que de la dernière cohorte. On ne prend même pas la précaution manifestement, de consulter au préalable ne serait-ce que par un sondage dont nous aurions eu les résultats, les protagonistes principaux, à savoir les jeunes eux-mêmes, les professionnels de l'orientation, ainsi que les entreprises de proximité éventuellement partenaires. On monte un projet très mineur, même s'il est défendable, très mineur de par l'investissement consenti : 450 000€, selon une méthode (IOD) dont on ne nous demande pas d'apprécier la pertinence, pour un projet dont on ne peut savoir comment il s'articulerait dans une stratégie plus globale du Service public régional d'Orientation. Pas de plan de communication spécifique auprès des jeunes. Pas la moindre référence aux études existantes, notamment au rapport de la Cour des Comptes de septembre 2016 intitulé L'ACCÈS DES JEUNES À L'EMPLOI, Construire des parcours, Adapter les aides.

Pas de « plan Marshall » en vue.

Quant au vœu très pieux de voir des entreprises subitement soucieuses de RSE embaucher purement et simplement au SMIC des jeunes sans qualification aucune ... Dirait-on que les entreprises attendaient l'encouragement aimable des élus pour devenir citoyennes ?

Pas le moindre objectif d'insertion, ah non ! d'embauche dans un emploi pérenne, ni de dispositif de formation individualisée. Malgré le vocabulaire comme toujours emphatique, « Insérer pour former », pas la moindre incitation à plus d'accueil en stage pour les élèves et apprentis, pas le moindre abondement en vue par exemple d'un Compte personnel de formation pour encourager ces futurs jeunes salariés à développer leurs qualifications.

Par ailleurs, sur un budget régional annuel en Formation continue et apprentissage de 590 millions, nous devons consulter les journaux locaux et éventuellement le site Internet de la Région, pour apprendre les actions entreprises par la Collectivité. C'est ainsi que nous avons appris par la presse « la fin de la récré », comme l'a proclamé M. Wauquiez, pour les allocataires du RSA, cibles d'une expérimentation démarrée en automne dernier et dont nous attendons un premier bilan annuel.

Avec comme le plus souvent une saisine expresse au dernier moment sur un projet qui manque autant d'envergure alors que les besoins sont si criants, selon une méthode tirée du camion, on est en droit de se demander : qu'est-ce qui sous-tend réellement le comportement de la Collectivité régionale Auvergne Rhône Alpes à l'égard de la société civile, et plus grave cette fois, à l'égard de nos enfants ? Serait-ce manque d'intérêt pur et simple pour la partie la plus vulnérable de la population, manque de maîtrise des sujets de la part des décideurs, ou alors, volonté de mettre les CESER en difficulté ? Les trois à la fois ?

La CGT votera pour l'avis

Intervention d'Hélène SEGAULT, au nom de FO

Madame la Présidente, Mesdames et messieurs les conseillers,

Le Conseil régional met en place un plan d'insertion des jeunes par l'emploi décliné autour de 4 axes.

Nous ne pouvons bien sûr qu'appuyer toutes les initiatives visant à préserver les jeunes de la précarité et de la misère et il est important que le Conseil Régional, à la place qui est la sienne, mobilise sur cet objectif ses politiques en matière de santé, de logement, de transport et de formation, qui pour nous ne peut être que qualifiante.

Pour autant, nous insistons sur la nécessité de renforcer et soutenir la formation initiale, et en particulier la voie professionnelle, pour faire en sorte qu'aucun jeune ne puisse se trouver à l'issue de celle-ci sans diplôme.

En effet, l'établissement conjoint de la carte des formations entre les Conseils Régionaux et les Rectorats a abouti ces 10 années à de nombreuses fermetures de sections professionnelles, voire d'établissements. De telles décisions ne conduisent-elles pas au décrochage scolaire ?

Nous voulons aussi indiquer que l'insertion par l'emploi ne peut être effective que si une politique économique est mise en place pour combattre le chômage. Sinon on ne fera que déplacer le problème sur d'autres catégories.

Enfin, il est positif que des moyens soient mobilisés en termes de logement pour l'insertion des jeunes mais nous ne pouvons que dénoncer ici la baisse des APL annoncée par le gouvernement qui frappera durement les jeunes les plus précarisés.

FORCE OUVRIERE votera l'avis.

Intervention de Jean-Baptiste MEYRONEINC, au nom de la FSU

Madame la Présidente, Mesdames et Messieurs les conseillers,

L'avis rédigé montre bien toute l'ambiguïté du rapport.

En effet, s'il rappelle ce qui est déjà mis en œuvre, la nouveauté est bien de mettre en place une expérimentation qui concernera 640 jeunes.

L'accent est mis sur les PSAD (Plates-formes de suivi et d'appui aux décrocheurs)

Dans le cadre de la prévention la Région a un rôle de coordination plutôt que d'animation comme cela a pu être malencontreusement écrit.

Petit rappel de la FSU, si le Président de Région nomme, il ne désigne pas les directeurs de CIO, fonctionnaires d'État, qui co-président ces plates-formes. Cela est loin d'être anecdotique pour un texte voté en assemblée régionale. L'histoire

mouvementée de l'orientation scolaire rend nos mandants, personnels de CIO, très pointilleux sur ce sujet.

Le texte traite de la politique régionale, mais rappelons que cette politique ne peut -être qu'issue de la concertation avec les autres acteurs (Éducation nationale, missions locales, MRIE, ...)

D'ailleurs, l'importance accordée à la prévention engage fortement l'Éducation nationale qui conduit plusieurs actions dans ce sens : MLDS (Mission de lutte contre le décrochage scolaire) réseaux FOQUALE, création du corps de psychologues de l'Éducation, parcours aménagé, ...

L'avis émet le souhait que la mise œuvre des plates-formes « aura pour effet de renforcer des rapprochements qui pourront aller au-delà de l'animation des plates-formes ».

La FSU rappelle que les plateformes existent depuis quelques temps et les différents partenaires (CIO et ML) avaient l'habitude d'échanger. Même si cela peut paraître insuffisant, ne négligeons pas le travail qui était fait, même avant, et qui n'a pas attendu une injonction régionale. Sans doute que, si on mettait les moyens suffisants, cela serait davantage réalisable.

Le rapport met surtout en avant le rôle de l'insertion par l'apprentissage, alors que nos études précédentes et nos échanges montrent bien que ce n'est pas la solution miracle contre le décrochage, simplement parce que pour certains jeunes en grande difficulté, c'est l'échec assuré. Certes l'activité, et non un accès direct à une formation plus ou moins académique, peut être une entrée plus adéquate, mais elle ne passe pas nécessairement par l'entreprise ; elle se doit de travailler sur un « raccrochage social » Cela a bien été souligné par l'avis.

C'est par ce biais de l'insertion par l'emploi qu'est présenté le nouveau dispositif que la Région voudrait mettre en place. En fait il ne s'agit ni plus ni moins que de mettre en relation des entreprises, qui peinent à recruter, avec de jeunes décrocheurs et d'assurer un suivi. Ce dispositif serait délégué à des porteurs de projets.

L'intérêt d'une telle expérimentation serait de pouvoir en évaluer les bénéfices et de pouvoir la généraliser, ce qui semble compromis au vu de ce qui a été développé dans l'avis.

Je vous remercie.

La FSU s'abstiendra sur l'avis.

Intervention de Bruno BISSON, au nom de l'UNSA

Madame la Présidente du CESER, Mesdames, Messieurs et Cher(e)s Collègues

Tout dispositif qui permettrait de manière efficace aux jeunes les plus éloignés de la vie active de s'insérer ne pourrait que rencontrer l'approbation de l'UNSA.

Le Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes nous propose aujourd'hui un dispositif supplémentaire calqué sur le modèle I.O.D (Intervention sur l'Offre et la Demande) mis en place dans certaines autres collectivités territoriales.

Cependant de nombreux dispositifs existent déjà tant au sein de l'Éducation Nationale, dans les CIO que dans le Service Public Régional d'Orientation et les Missions locales et il serait opportun de s'inscrire en cohérence et en adéquation avec l'existant et d'assurer une meilleure coordination entre les différents acteurs, afin d'assurer un meilleur suivi et de mesurer le taux d'insertion de ces jeunes décrocheurs.

Il serait aussi souhaitable que cette question soit abordée par le CREFOP, question qui relève de son domaine de compétences et le CREFOP pourrait alors être associé à tout ce qui sera mis en œuvre.

Ce dispositif veut s'attaquer aux conséquences du décrochage scolaire ; nous pensons qu'il faut s'interroger avant tout sur ses causes. En effet, les réponses à apporter ne sont pas les mêmes si l'on est en rupture avec l'école, avec sa famille, en perte de repères sociaux, si l'on a des soucis de mobilité... La prévention reste encore à nos yeux la méthode la plus efficace pour lutter contre ces décrochages. Le repérage des décrocheurs les plus lourds reste donc l'axe primordial, l'essentiel de ces décrocheurs étant ceux qui n'ont pas encore franchi la porte de la Mission Locale.

La volonté affichée est de mettre directement les jeunes en prise avec le domaine de l'entreprise. Mais ce dont ils ont avant tout besoin, c'est d'activité, c'est d'une insertion sociale, de retrouver quelques codes, quelques postures.

Ce n'est alors pas du seul ressort de l'entreprise ; les associations, le secteur public... sont aussi des partenaires à privilégier.

Il n'y a malheureusement pas une seule bonne réponse pour répondre à ces problématiques, sinon elle serait connue et utilisée... Il faut privilégier des voies multiples et variées : le contrat d'apprentissage qui reste une bonne formule ; la découverte de l'entreprise avant de s'engager ; l'alternance qui combine emploi et formation...

La Région dans le cadre de cette expérimentation va lancer un appel à projet. C'est une expérimentation limitée en nombre, limitée géographiquement mais nous aurions souhaité en savoir plus sur les conditions de déploiement de cette expérimentation, sur sa généralisation ou pas, sur la manière dont sera évaluée son efficacité...

Dans son rapport, le CESER même s'il se félicite de la poursuite d'actions régionales sur la problématique du décrochage scolaire met aussi bien en exergue un certain nombre des questions que nous nous posons aujourd'hui.

C'est pourquoi l'UNSA votera ce rapport de manière positive.

Intervention de Nicole FINAS-FILLON, au nom du Collège 3-4

Madame la Présidente, Mesdames, Messieurs, Chers collègues,

Le collège 3-4, comme l'ensemble du CESER se satisfait de la prise en compte dans la politique de la Région Auvergne Rhône-Alpes de la problématique du décrochage scolaire.

Le plan de lutte contre le décrochage scolaire, dont l'éducation nationale s'est saisie en 2014 s'articule par une coopération renforcée au service de la prévention et de la prise en charge des jeunes sortis sans diplôme du système scolaire.

La Région est la coordinatrice des actions mises en œuvre.

L'avis présenté par le CESER reprend très justement tous les points de vigilance sur lesquels une attention particulière devra être portée.

Nous voulons insister également sur la problématique suivante :

Les décrocheurs sont de plus en plus jeunes : 12/13 ans, voir même plus jeunes dans certains cas.

Malgré l'obligation scolaire, ils sont souvent livrés à eux-mêmes pendant le temps de travail de leurs parents : absentéismes perlés, maladies plus ou moins réelles, inscription à l'enseignement à distance, exclusions conservatoires, etc.

Ils n'ont pas l'âge de rentrer dans les dispositifs prévus ou existants de la Région et du coup le temps de latence moyen de 28 mois entre la sortie du système scolaire et l'inscription en mission locale comptabilisé dans le rapport « insertion des jeunes par l'emploi » s'allonge de façon très inquiétante.

La poursuite de la politique régionale en matière de décrochage scolaire, en se rapprochant des services de l'Education Nationale qui porte cette compétence de prévention, devra sans doute, dans les années à venir, trouver un consensus pour l'accompagnement des plus jeunes afin de prévenir le décrochage et permettre à chacun de trouver sa juste place dans la société.

Nous voterons cet avis.

Le CESER a été saisi pour avis sur le rapport « Insertion des jeunes par l'emploi », qui a pour objet de définir les grandes orientations de la politique régionale en matière de décrochage scolaire.

Après avoir souligné son intérêt pour la poursuite de cette politique régionale, le CESER se félicite de retrouver dans le rapport de nombreuses lignes de force de ses précédentes contributions sur le sujet. Il émet néanmoins quelques réserves et identifie des points de vigilance quant à la mise en œuvre de cette expérimentation.

**DECROCHAGE SCOLAIRE • INSERTION PROFESSIONNELLE
REGION AUVERGNE-RHONE-ALPES**

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Lyon
8 rue Paul Montrochet – CS 90051 – 69285 Lyon cedex 02
T. 04 26 73 49 73 – F. 04 26 73 51 98

CESER Auvergne - Rhône-Alpes / Clermont-Ferrand
59 Bd Léon Jouhaux – CS 90706 - 63050 Clermont-Ferrand Cedex 2
T. 04.73.29.45.29 – F. 04.73.29.45.20

www.auvergnerrhonealpes.eu/ceser

